



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0772**

commune (s) :

objet : Distribution des documents d'information de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication

**Rapporteur** : Monsieur Collomb

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

**Bureau du 27 avril 2009****Décision n° B-2009-0772**

objet : **Distribution des documents d'information de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine doit renouveler son marché de distribution des documents d'information suite à la fin de son marché précédent. Il s'agit d'un marché de services d'un montant global de 870 000 € HT sur la durée totale du marché, reconductions comprises.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations de distribution sur le territoire de la Communauté urbaine.

Les prestations font l'objet des six lots suivants qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à groupement solidaire :

- lot n° 1 : distribution des documents dans toutes les boîtes aux lettres de la Communauté urbaine - secteur Centre,
- lot n° 2 : distribution des documents dans toutes les boîtes aux lettres de la Communauté urbaine - Première couronne,
- lot n° 3 : distribution des documents dans toutes les boîtes aux lettres de la Communauté urbaine - Deuxième couronne,
- lot n° 4 : distribution des documents sur des secteurs géographiques ciblés,
- lot n° 5 : portage de documents dans des lieux publics,
- lot n° 6 : contrôle de la qualité de la distribution.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse deux fois une année.

Le lot n° 1 comporterait un engagement de commande annuel de 20 000 € HT minimum et de 70 000 € HT maximum.

Le lot n° 2 comporterait un engagement de commande annuel de 15 000 € HT minimum et de 50 000 € HT maximum.

Le lot n° 3 comporterait un engagement de commande annuel de 10 000 € HT minimum et de 40 000 € HT maximum.

Le lot n° 4 comporterait un engagement de commande annuel de 20 000 € HT minimum et de 60 000 € HT maximum.

Le lot n° 5 comporterait un engagement de commande annuel de 10 000 € HT minimum et de 30 000 € HT maximum.

Le lot n° 6 comporterait un engagement de commande annuel de 10 000 € HT minimum et de 40 000 € HT maximum ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

## DECIDE

### 1° - Approuve :

a) - le lancement de l'opération relative à la distribution des documents d'information de la Communauté urbaine,

b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - **Les prestations** seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - **Les offres** seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - **Autorise** monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels y afférent, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : distribution des documents dans toutes les boîtes aux lettres de la Communauté urbaine - secteur Centre, pour un montant annuel minimum de 20 000 € TTC et maximum de 70 000 € TTC,

- lot n° 2 : distribution des documents dans toutes les boîtes aux lettres de la Communauté urbaine - Première couronne, pour un montant annuel minimum de 15 000 € TTC et maximum de 50 000 € TTC,

- lot n° 3 : distribution des documents dans toutes les boîtes aux lettres de la Communauté urbaine - Deuxième couronne, pour un montant annuel minimum de 10 000 € TTC et maximum de 40 000 € TTC,

- lot n° 4 : distribution des documents sur des secteurs géographiques ciblés, pour un montant annuel minimum de 20 000 € TTC et maximum de 60 000 € TTC,

- lot n° 5 : portage de documents dans des lieux publics, pour un montant annuel minimum de 10 000 € TTC et maximum de 30 000 € TTC,

- lot n° 6 : contrôle de la qualité de la distribution, pour un montant annuel minimum de 10 000 € TTC et maximum de 40 000 € TTC.

5° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 623 700 - fonction 023.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.